



Paris, le 28 janvier 2025

## **NAO 2025** ***FACILIT'RAIL FRANCE***

Une fois de plus, dans un article « MEDIACITES » paru le 20 janvier dernier, notre patron « Olivier Sadran » se réjouit d'un chiffre d'affaires pour le groupe Newrest de 2,5 milliards d'euros et de 234 millions de bénéfice net avant intérêts et impôts 2024.

Cette communication venant s'ajouter à ses ambitions de 3,5 milliards de chiffre d'affaires ne laisse pas indifférent le monde ouvrier qui chaque mois a du mal à voir le bout du tunnel.

Le "centimier" comme on le surnomme, n'a pas changé sa méthode qui consiste à chasser les coûts pour augmenter les marges de son entreprise.

Evidemment, la restauration ferroviaire fait partie intégrante des acteurs qui ont généré cette réussite et mérite d'obtenir sa part de retombée.

Le groupe Newrest, par l'intermédiaire de Facilit'rail, mise sur le développement de notre activité à travers son investissement dans un nouveau site de production à Sucy en Brie. Ce site quasiment robotisé devrait alors servir de vitrine pour les projets à venir.

L'année 2024 n'ayant pas été entravée, mais plutôt marquée par un climat social apaisé, malgré le contexte économique de plus en plus difficile pour les salariés, vos organisations syndicales attendaient un geste fort lors de ces négociations.

Après plusieurs réunions ponctuées de discours alarmants de notre DG, nous avons presque sorti les mouchoirs à la présentation des annonces suivantes :

### **Augmentations générales des salaires (rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2025)**

- **1.7%** pour le personnel non-cadre
- **1.5 %** pour le personnel cadre
- **0.5%** pour les cadres dirigeants

### **Augmentation catégorielle**

- **30€** brut supplémentaire pour les agents 1 après 25 années d'ancienneté (10 salariés concernés)
- **30€** brut supplémentaire pour les agents 2 après 25 années d'ancienneté (30 salariés concernés)

### **Primes et indemnités**

- Ticket restaurant de 11€ à **11.50€/jour**
- Indemnité nourriture de 6,77 à **6,90€/jour**

### **Avantage social**

- Création d'un nouvel échelon assistant 1bis (conducteur de ligne à **2 666€** soit **+ 130€** brut mensuel par rapport l'Ass1)

### **Conditions de travail**

- Recrutement de 10 salariés agents 1 en CDI sur le site de Sucy en Brie
- Reprise des négociations sur les accords (sénior et pénibilité)

Vos organisations syndicales ne peuvent pas se satisfaire d'une aumône et estiment que ces propositions ne répondent pas aux attentes des salariés. Le Directeur général ayant dit vouloir revenir vers nous après réflexion, nous le sollicitons urgemment pour une nouvelle réunion de négociation.

Ces propositions indécentes ne peuvent pas clôturer des NAO pour lesquelles la majorité des revendications est évincée.

Toutefois, nous rappelons et réaffirmons à notre direction, l'importance de rouvrir un débat sur plusieurs sujets tels que : la grille d'ancienneté, les FF cumulés dans le cadre d'une évolution professionnelle, l'harmonisation de différentes primes etc...

Parce que l'avenir de l'entreprise repose aussi sur les efforts au quotidien du personnel, il est grand temps que nos dirigeants le reconnaissent en partageant équitablement le fruit de la réussite collective.

**SALARIÉS DE PARIS, LILLE, LYON, MARSEILLE,  
NICE, BORDEAUX, CHARENTON**

**ENSEMBLE, N'ATTENDONS PAS ET  
EXIGEONS NOTRE DÛ**

